

Dans ma province, à en juger par la manière dont les jeux sont faits actuellement et suivant la formule mise au point par la voie constitutionnelle, nous perdrons un parlementaire après le prochain recensement, même si notre population devait s'accroître de 50,000 habitants. Je pourrais dire que je n'y verrais pas d'inconvénient dans la mesure où il s'agirait d'un conservateur, mais, quelle que soit la circonscription appelée à disparaître, le fait demeure que les 13 que nous sommes à représenter à la Chambre quel que 940,000 habitants finiront par n'être plus que 12 à représenter le même nombre de gens, et nous aurons à couvrir une aire géographique plus vaste. Cela est presque impossible, pour quelque député que ce soit. J'espère que ce comité, lorsqu'il présentera son rapport à la Chambre, et que le gouvernement, lorsqu'il s'apprêtera à entamer de nouvelles discussions constitutionnelles tant à la Chambre qu'avec les représentants des provinces, examineront s'il n'y a pas moyen d'inclure dans toute nouvelle constitution éventuelle du Canada, et quels que soient les délais qu'il faudra pour sa mise au point, une formule meilleure et plus équitable comme base pour la représentation au sein de la Chambre.

Le pays est vaste et sa population clairsemée et, pour tout arranger, la folie que nous poursuivons depuis 1953 ne fait que paralyser le processus démocratique dans les grandes régions géographiques et elle milite contre la participation des électeurs et des citoyens. Elle joue même contre ceux qui sont élus à la Chambre elle les empêche de représenter leur circonscription de façon satisfaisante. Mes commentaires n'ont pas d'autre but que de prévenir mes collègues membres du comité des privilèges et des élections que nous discuterons d'au moins certaines de ces régions et que nous espérons entendre les instances de gens d'autres coins du pays sur ces questions.

(La motion est adoptée.)

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT D'AGIR À TITRE D'ORGANE ITINÉRANT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que le comité permanent des transports et des communications, pendant qu'il étudie la question du transport de surface aux aéroports, soit autorisé à se réunir à divers endroits au Canada.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je fais partie du comité des transports depuis 1966 et que je m'étais opposé à cette proposition faite au

[M. Benjamin.]

comité. Je m'y opposais parce que je trouve que trop de comités de la Chambre travaillent trop souvent à l'extérieur d'Ottawa...

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: ...à tel point qu'à mon avis bon nombre d'entre nous éprouvent beaucoup de difficultés à s'acquitter de leur tâche au Parlement. Je conviens que les membres des comités parlementaires doivent voyager au Canada, le cas échéant, c'est-à-dire dans le cas de ceux qui doivent témoigner mais qui ne peuvent pas se rendre à Ottawa faire leur déposition ou lorsque en raison de la nature de l'affaire le comité doit l'étudier sur place. Par ailleurs, je trouve que depuis un an ou deux trop de nos comités se sont déplacés alors qu'à moins de frais ils pourraient faire venir les témoins à Ottawa, payer leurs dépenses comme ils le font, et les députés pourraient poursuivre en même temps leurs autres travaux à la Chambre, à d'autres comités, au caucus et le reste.

Un grand nombre d'entre nous ont une correspondance considérable. Nous devons nous occuper de notre correspondance à notre bureau, la plupart des députés font partie de deux ou de trois comités et bien entendu, nous devons savoir ce qui se passe à la Chambre. Je ne critique pas ce comité seulement, mais je dois signaler que le comité dont je fais partie s'est rendu à Toronto, à Montréal, au Labrador et dans les provinces Maritimes l'automne dernier. De fait, ce sera la cinquième fois en moins de un an et demi que le comité voyagera. Je fais des réserves au sujet de certains voyages que nous avons effectués, car j'estime que nous sommes trop souvent absents.

● (9.40 p.m.)

Je voudrais dire bien haut que les comités ne devraient sortir d'Ottawa que dans des cas exceptionnels. S'il est possible de convoquer les témoins ici, convoquons-les. Pour ce qui est de l'étude sur le transport entre la ville et l'aéroport, nous avons tenu des audiences à Montréal et à Toronto. Si on prétend qu'il serait juste de tenir des séances dans l'Ouest, je me demande si nous apprendrons beaucoup en nous rendant là-bas. Sauf erreur, l'itinéraire prévoit une visite dans quatre villes pour étudier le même problème. Une ou deux devraient suffire. Le comité de direction, où tous les partis sont représentés, a approuvé cette motion, mais lorsqu'il a fait rapport au comité, je m'y suis opposé, mais mon avis a été rejeté.